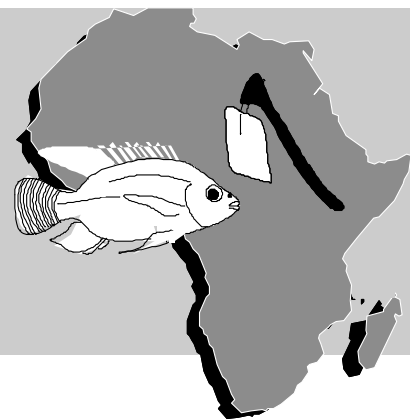


Le Bulletin APDRA



Numéro 9 Journal interne de l'APDRA-F et de l'APDRA-CI **Décembre 2001**

Ca va aller ...

C'est vrai que cette année, à cause de problèmes de financements, l'APDRA-CI n'a pas pu travailler sur les zones du Centre Ouest et du Sud Ouest, alors que certaines d'entre elles ont encore besoin de formation.

C'est vrai aussi que l'organisation de la profession et la consolidation du Conseil Consultatif n'ont pas beaucoup avancé : Les élections des conseillers n'ont même pas pu avoir lieu.

C'est vrai enfin, que l'APDRA-CI s'est fragilisée à cause de son manque de moyen, mais aussi à cause des difficultés qu'elle a à gérer ses finances et son personnel.

Pourtant, cette année n'a pas été si mauvaise pour le développement de la pisciculture en Afrique :

D'abord, les pisciculteurs continuent de produire du poisson, même sans l'appui de l'APDRA-CI.

Et puis, les recherches sur la reproduction de la Carpe Chinoise progressent toujours...

Ensuite, le projet sur les zones de Dimbokro a repris le droit chemin. Le projet piscicole de Guinée forestière est aussi bien reparti après la fin des troubles qu'a connu la région. Et, on espère que prochainement un projet au Ghana pourra démarrer avec l'APDRA-F.

Enfin, nos partenaires approuvent nos méthodes de développement piscicole.

Le travail des pisciculteurs les intéresse, et ils sont prêts à s'engager à continuer à nous soutenir.

Alors que chacun continue ses efforts en 2002 et la situation du Centre Ouest et Sud Ouest et de l'APDRA-CI devrait s'arranger.

Bonne lecture et Bonne année

La Rédaction

Dans ce numéro :

Suivre son élevage pour mieux le faire progresser	2
Les calendriers 2002 sont plus grands	4
L'APDRA-CI change de Président	4
L'APDRA-CI organise des formations	4
Le trésorier de l'APDRA-F en mission à l'APDRA-CI	5
Des étrangers en formations	5
Y a-t-il eu une reproduction de Carpe Chinoise chez Ogan Cyril ?	6
A propos de la Charte des pisciculteurs sympathisants	8
Aménagistes, tâcherons de demain	9
A propos d'aménagistes et d'aménagement	10
L'AFD suspend son aide	12
La Coopération française, la Région Centre et le CCFD continuent à soutenir l'APDRA-CI	12
Compte rendu de la réunion du C.C. du 19 octobre 2001	13
La Charte des pisciculteurs sympathisants	16

Technique Piscicole

Suivre son élevage pour mieux le faire progresser : l'exemple de Zoumana

Coulibaly Zoumana, pisciculteur à Zipliganan, a noté les nombres de poissons empoissonnés et il les a pesés. A la vidange, il a fait la même chose, et il a envoyé ses chiffres à l'APDRA-CI (BP 1104 Daloa), pour essayer de comprendre ce qui s'est passé dans son barrage pendant le grossissement des poissons :

La lettre de Zoumana

“ Je me nomme COULIBALY ZOUMANA, je suis pisciculteur à ZIPLIGNAN dans le foyer de ZEDI. Je possède un barrage de 50 ares (= un demi-hectare) et 4 étangs de 2 ares chacun. Mon barrage est fermé par une digue amont qui n'est pas très grande et elle laisse passer l'eau des crues dans le barrage. La surface du barrage est recouverte au 2/3 par les nénuphars.

Voici mes chiffres de productions et je voudrais des conseils pour d'autres cycles et aussi pour d'autres pisciculteurs qui veulent faire mieux ”.

Empoisonnement le 02/02/2001				Vidange le 05/11/2001		
	nombre	Poids total	Poids moyen	nombre	Poids total	Poids moyen
TN mâles	2600	65 kg	25 g	1685	251 kg	149 g
Het	32	?	?	32	80 kg	2.5 kg
Hem	155			10		
Sil	0			293	77,85 kg	266 g
Poutou	0			4	1.2 kg	300 g
Zili	0			x	14 kg	
Al Het				157	35,3 kg	22,5 g
Al TN				3446	101,65 kg	29,5 g

La réponse de l'APDRA-F

La première chose que l'on peut dire quand on regarde les chiffres que donne Zoumana, c'est qu'à la pêche il trouve beaucoup de poissons qu'il n'avait pas mis : des alevins de TN, des Zili, des Silures ... et d'autres poissons ont disparu (les Hémichromis). Donc Zoumana ne contrôle pas bien ses poissons dans son barrage.

La deuxième chose qu'on voit, c'est que les TN n'ont pas bien grossi : il faut 6 TN pour faire 1 kg. Or si ils avaient bien grossi, il aurait pu avoir 2 ou 3 TN pour 1 kg. Donc ça veut

dire que les TN n'ont pas pu bien manger. Par contre, les Hétérotis ont bien grossi.

Pourquoi il ne contrôle pas bien ses poissons : D'abord il le dit lui-même : “ Mon barrage est fermé par une digue amont qui n'est pas très grande et elle laisse passer l'eau des crues dans le barrage ” quand l'eau passe par-dessus la digue, les faux poissons et les silures peuvent arriver dans le barrage.

Pour remédier à ce problème, il faudrait voir avec l'aménagiste s'il n'est pas possible d'élargir le canal de contournement, comme cela l'eau des crues quitterait plus vite et elle ne monterait pas au-dessus de la digue amont.

Elargir le canal de contournement serait une bonne chose, mais c'est fatigant. Il y a des choses aussi importantes qui sont moins fatigantes à faire et qui peuvent aussi aider Zoumana à mieux contrôler ses poissons dans son barrage :

D'abord, on pourrait demander à Zoumana s'il est sûr que des faux poissons n'étaient pas déjà dans son barrage quand il l'a empoissonné le 02/02/2001 ? C'est à dire, est ce qu'il a bien vidé complètement son barrage lors de la dernière vidange ? Est ce qu'il est sûr qu'il n'y avait pas encore des alevins de zili ou de TN qui auraient pu passer à travers le filet ? Est ce qu'il est bien allé chercher dans la vase, ou dans les souches les silures qui peuvent se cacher longtemps dedans Fais bien attention à cela Zoumana : A ta prochaine vidange, laisse bien ton barrage se vider jusqu'à ce qu'il ne reste même pas une petite flaque d'eau.

Après on pourrait demander à Zoumana s'il a mis une grille sur le canal d'alimentation du barrage, pour empêcher les faux poissons de rentrer dedans quand il l'a rempli.

Après, on voit que Zoumana avait mis 155 Hémichromis le même jour qu'il avait mis les 2600 TN mâles. Attention Zoumana : 155 Hémichromis c'est trop petit pour pouvoir contrôler 2600 TN mâles. (Même si on est un grand sexeur, on se trompe une ou deux fois sur dix quand on sexe des alevins de 25 grammes. Ca veut dire que Zoumana pensait avoir mis 2600 mâles, mais en vérité il devait y avoir au moins 260 femelles et 2340 mâles).

Cela aurait été mieux si tu avais mis tes Hémichromis au moins 20 jours avant tes TN : là les Hémichromis aurait pu bien bouffer tous les petis alevins de zili qui sont venus quand tu as rempli ton barrage (même si tu as mis une grille, il y a sûrement des tout petits zili qui sont passés au travers la grille) : Si tu avais fait cela, sans doute tu aurais eu moins d'alevins de zili. Mais surtout, tes Hémichromis auraient eu le temps de faire des enfants et d'être assez nombreux pour contrôler tes 2600 TN.

Apparemment, il y a beaucoup de silures dans le bas fond de Zoumana. Donc attention Zoumana, je te redis de bien chercher tous les silures qui sont dans ton barrage quand tu fais la vidange, car c'est sans doute ceux là, plus ceux qui viennent pendant les crues qui bouffent tes Hémichromis.

Voilà Zoumana, pour ton premier problème, qui est le contrôle des poissons de ton barrage, tu vois qu'il y a des choses à faire. Il y a des choses plus faciles à faire que d'autres, mais tant que tu ne les feras pas toute, il y aura toujours des faux poissons dans ton barrage, et tu auras du mal à résoudre ton deuxième problème.

Le deuxième problème c'est que les TN ne peuvent pas bien grossir :

D'abord Zoumana a mis trop de tilapia dans son barrage : dans un barrage fermé de un demi hectare, il ne devrait pas mettre plus de 750 ou 1000 tilapia... Le barrage est trop petit pour mettre 2600 TN mâles, et ils ne pourront pas bien grossir. Donc Zoumana : diminue ton nombre de poisson la prochaine fois pour qu'ils puissent se rassasier dans le barrage et bien grossir.

Après, si Zoumana arrive à contrôler ses poissons dans son barrage, les zili seront très peu nombreux, les silures aussi et les Hémichromis ne seront pas mangés. Ils pourront bien contrôler les TN, et les TN ne feront pas d'enfants. Leur nombre n'augmentera pas, et ils pourront bien grossir.

Voilà Zoumana pour ton deuxième problème.

Le troisième problème, cela pourrait être tes nénuphars, mais cela, c'est un tout petit problème par rapport aux deux autres. Cela ne sert à rien de te fatiguer à enlever tes nénuphars si tu n'as pas résolu tes deux premiers problèmes.

Bon courage, et continue à noter tes chiffres de production, cela permet de progresser et de faire progresser les autres.

Pierre Trelle

**Vous aussi vous pouvez faire
comme Zoumana :**

**NOTEZ VOS CHIFFRES DE
PRODUCTION ET ENVOYEZ LES
NOUS, CA NOUS AIDERA TOUS A
PROGRESSER !**

Les Nouvelles

Les calendriers 2002 sont plus grands

Les calendriers 2002 sont réalisés cette année de manière un peu spéciale. Ils ont été composés, comme d'habitude, sur ordinateur par les membres de l'APDRA-F en France. Mais cette fois, ils devraient être imprimés en Côte d'Ivoire, très exactement à Daloa.

Comme c'est la première fois, nous avons rencontré quelques difficultés à communiquer sur les formats informatiques et à transmettre les données. C'est pourquoi, les calendriers risquent d'être distribués avec un petit retard.

Mais cette fois, on aura fait travailler un imprimeur sur place, ce qui coûte moins cher. Grâce à ça, on peut enfin vous proposer un grand calendrier cartonné et en couleur. Nous espérons être encore plus efficaces l'an prochain."

L'APDRA-CI change de Président

Suite à la démission de monsieur KOFFI Camille, c'est un pisciculteur, BABO Raphaël de Guéyo, qui a été nommé par le Conseil d'Administration comme le veulent les statuts de l'association en pareilles circonstances. Des nouvelles élections auront lieu au courant du premier semestre 2002 pour que l'Assemblée Générale renouvelle sa confiance au Conseil d'administration actuel ou en élise un nouveau.

Espérons que par ce changement, le CA va trouver un nouveau dynamisme pour encadrer

son équipe de salariés, afin que même dans ces temps difficiles, elle soit plus performante.

L'APDRA-CI organise des formations techniques pour les pisciculteurs

Deux formations de 3 jours se dérouleront au mois de janvier dans les stations de recherche de Gagnoa et Daloa:

les 14, 15 et 16 janvier 2002 à la station de Gagnoa

- les 21, 22 et 23 janvier 2002 à la station de Daloa.

Ces deux formations sont ouvertes en priorité aux pisciculteurs isolés, ne faisant pas partie d'un groupe mais désirant se former, et aux pisciculteurs des zones qui n'auront pas été retenues pour les formations. Ces formations sont payées par la coopération française qui finance l'APDRA-CI dans le cadre de la construction de la station de recherche de Daloa.

Pour s'inscrire, le pisciculteur intéressé peut téléphoner à l'APDRA-CI (32 78 01 38) ou envoyer son nom et la formation qui l'intéresse par courrier à l'adresse suivante :

APDRA-CI,
BP 1104
DALOA.

Il est aussi possible de s'inscrire en passant dans les locaux de l'APDRA-CI à Daloa. Il faut noter que ces formations sont gratuites, mais le déplacement, la nourriture et le logement des participants est à leur charge.

FLASH !! ATTENTION : LES GROSSES PLUIES ARRIVENT !

PENSEZ A BIEN NETTOYER LES TROP PLEIN DE VOS BARRAGES, ET NE LES FERMEZ PAS AVEC UNE GRILLE TROP ETROITE. SINON L'EAU NE POURRA PAS VITE Y PASSER ET VOTRE DIGUE RISQUE DE CASSER !!

Le trésorier de l'APDRA-F fait une mission à l'APDRA-CI

Je m'appelle Olivier Smeets. Pour tous ceux qui ne me connaissent pas, je suis depuis 1999 le trésorier de l'APDRA-F. Mon métier, en France, c'est de réfléchir avec les agriculteurs bretons à la gestion de leur exploitation; je travaille dans un centre de comptabilité.

Le Conseil d'Administration de l'APDRA-F m'a demandé d'aller en Côte d'Ivoire pour regarder les comptes de l'APDRA-CI.

J'ai donc pris une semaine de congés, et je suis donc allé à Daloa du 13 au 21 octobre 2001.

Mes missions étaient les suivantes :

- Vérifier les comptes, et en faire part au Conseil d'Administration et aux financeurs de l'APDRA-CI.
- Réfléchir à la mise en place d'outils de gestion afin d'aider l'équipe dirigeante en place à piloter le "véhicule APDRA-CI."

La visite des cadres de l'administration guinéenne s'est déroulée pendant cette semaine. Dramane et son équipe ont été absorbés par cette tâche importante. En l'absence d'un comptable, j'ai donc passé beaucoup de temps à comprendre l'organisation de la comptabilité.

En définitive, seule la première partie de la mission a pu être abordée.

Les enseignements que j'ai pu en tirer sont :

- Les dirigeants en place, Conseil d'Administration et Direction, manquent totalement de visibilité pour analyser ce qui se passe, vers où va le "véhicule APDRA-CI", combien de temps il peut encore rouler, si le moteur n'est pas en surchauffe...
- L'APDRA-CI doit faire preuve de beaucoup plus de rigueur dans la gestion de ses fonds. Les ressources sont limitées

en cette période et personne ne sait encore combien de temps il faudra pour démarrer le prochain projet.

Les recommandations que je peux faire sont :

- La gestion d'une entreprise n'est pas innée ; cela s'apprend comme toute chose. Chacun des dirigeants a reconnu avoir besoin d'un appui pour mieux comprendre le fonctionnement de la comptabilité et ce qu'elle peut apporter pour mieux anticiper.
- Un contrôle rigoureux doit être fait de la part du Conseil d'Administration sur la gestion de l'association.

Le Conseil d'Administration a donc demandé l'appui d'un volontaire du progrès à l'AFVP pour la mise en place d'une comptabilité et d'outils de gestion et aussi pour la formation des dirigeants à ces techniques afin qu'ils puissent pleinement exercer leurs fonctions.

Des étrangers en formation

Au mois de juillet et août 2001, l'APDRA-CI a reçu plusieurs étrangers en formation.

Ainsi au mois de juillet c'est un Camerounais et deux Angolais qui sont venus sur les zones du Centre Ouest, dans le cadre d'une formation organisée par l'APDRA-F, pour se frotter aux réalités du terrain et voir comment les pisciculteurs ivoiriens travaillaient.

En août, c'est le coordinateur adjoint du projet piscicole de Guinée forestière, 2 AC-P guinéens et un volontaire du progrès qui travaillent sur ce projet, qui sont venus apprendre les techniques d'aménagement, les techniques piscicoles et les techniques d'animation.

Ces formations permettent à l'APDRA-CI de gagner un peu d'argent, ce qui l'aide.

Mais surtout cela signifie, que la pisciculture rurale s'exporte en Afrique. Et c'est une bonne nouvelle, car plus la pisciculture sera importante en Afrique, plus les pisciculteurs seront considérés, et plus on les écouterà.

Nouvelles de la Recherche

Y a-t-il eu une reproduction de carpes chinoises chez Ogan Cyril ?

Ogan Cyril, pisciculteur à Gadouan, est bien connu des premiers pisciculteurs puisque c'est lui qui avait gagné le concours du meilleur pisciculteur organisé par le PPCO en 1995.

Actuellement, il dispose de 6 étangs de 4 ares et d'un barrage de 25 ares sur un premier plan ; l'ensemble de ces étangs se vident dans un deuxième barrage de 25 ares situé en aval.

Il estime sa production annuelle à 2 tonnes de poissons par an. Dans ses étangs de 4 ares, il met 500 TN sexés et 10 Hétérotis avec en plus des Hémichromis. En 6 mois, les tilapias atteignent entre 250 et 280 grammes. Dans ses deux barrages, il empoissonne 2000 TN sexés, 100 Hétérotis et des Hémichromis à foison. Il met un seau de son /jour dans les étangs et 3 par jour dans les barrages. En plus, il fertilise avec des déchets d'abattoir une fois par semaine.

Il est très intéressé par les carpes chinoises. Etant donné qu'il avait inscrit son étang au concours, il avait eu droit à quelques carpes chinoises lors de la première livraison en 95. Première livraison qui s'est d'ailleurs très mal passée puisque tous les alevins sont morts. Ouphouët lui en a donné deux de son propre stock, celles-ci ont fait alternativement 3 mois dans un petit étang puis 7 mois dans le barrage, deux fois de suite. A la fin, elles avaient atteint 3,5 et 4 kg. Lors de la deuxième vidange de son barrage en aval, qui dure une semaine, il les a récupérées, il les a ensuite stockées puis mangées sans regarder les sexes (lorsqu'on vide un poisson, c'est facile de déterminer les

sexes, mais là ce sont ses enfants qui les ont vidés. On ne peut donc pas savoir si c'était un mâle et une femelle, deux mâles ou deux femelles). Le barrage était bourré d'Hémichromis et la récolte des tilapias fût bonne. Lorsqu'il a complètement fini la vidange, il a été à la maison, ses enfants l'ont appelé pour lui dire qu'ils avaient trouvé derrière le moine tout plein de petits poissons argentés. Cyril a cru que c'étaient des alevins de carpes chinoises, il en a ramassé dans un seau et les a remis dans son barrage, ils étaient argentés, pas dorés, de 2 cm de long. Ensuite, il a remis des Hémichromis, des tilapias mâles et des Hétérotis pour le cycle suivant.

(Cyril a appris depuis qu'il aurait pu mettre quelques-uns de ces poissons dans de l'eau avec 10 % d'alcool ou de formol. Il faut savoir qu'il est facile de conserver des poissons plusieurs mois dans ces conditions et de les envoyer à la station de Gagnoa, ceci aurait permis de lever toutes les ambiguïtés.)

Entre temps, dans l'un des petits étangs (le numéro 2) il a reçu 130 carpes chinoises de Dramane Coulibaly, il y a eu un peu de morts moins de 20. Leur poids moyen était très irrégulier de l'ordre de 20 g. Il a mis après des Hémichromis et 300 TN.

Lors de la vidange suivante du barrage en aval, il a trouvé 27 carpes chinoises de 400 g qu'il a remis dans l'étang n° 2.

Lorsqu'il a vidangé l'étang n°2, il en a trouvé 106 avec des poids moyens très mélangés (y compris les 27 qu'il avait rajoutées).

Les 27 carpes trouvées la deuxième fois dans le barrage étaient-elles issues de l'étang n° 2 ou des petits poissons qu'il avait récupérés derrière le moine ?

Vu que le moine de l'étang n°2 se vide directement dans le barrage en aval, qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre total de carpes chinoises et qu'il y avait des écoulements d'eau par le moine lors des pluies, la chose la plus vraisemblable est que les alevins se soient

échappés par le moine dans le barrage où ils ont bien grossit.

D'autre part, les deux carpes chinoises étaient mélangées à des Hémichromis et à des tilapias, le temps qu'elles pondent les œufs, que les œufs se développent, la durée est supérieure à une semaine sur la station de Daloa pour atteindre la taille décrite par Cyrille. On peut faire confiance aux Hémichromis pour tout manger, d'autant plus qu'il y en avait beaucoup.

Au cycle suivant, vu qu'il a remis des Hémichromis, ces derniers ont dû manger les petits alevins qu'il avait ramassé à l'aval du moine.

Enfin, les alevins ont plutôt une couleur dorée, de nombreuses espèces sauvages peuvent être confondues avec une petite carpe chinoise.

Il est donc très vraisemblable qu'il n'y ait pas eu de reproduction, n'oubliez pas d'avoir recours à l'alcool ou au formol si une telle situation se reproduisait.

Marc OSWALD

!!! EXCLUSIF et IMPORTANT!!!

Ne Ratez pas dans ce numéro !

La Charte des Pisciculteurs Sympathisants

Validée par le Conseil Consultatif,
En intégralité page 16

et,

en page 8 et 9 le texte qui répond enfin aux questions :

- Qui peut être pisciculteur sympathisant ? et
- A quoi on s'engage quand on est pisciculteur sympathisant ?
avec les commentaires explicatifs de l'animateur de la profession.

Défense de la profession

La charte des pisciculteurs sympathisants a été validée par le CC.

Le CC a validé la charte des pisciculteurs sympathisants (voir compte rendu du CC). Grâce à ce nouveau texte il espère que les pisciculteurs sympathisants comprendront mieux pourquoi ils ont une carte.

LA CHARTE DES PISCICULTEURS.

La charte des pisciculteurs sympathisants dit qui peut être pisciculteur sympathisant, rappelle ses engagements dans l'exercice de son activité et de la promotion de la pisciculture.

Les mots clés dans cette phrase introductive sont ceux soulignés.

Qui peut être pisciculteur sympathisant veut dire celui à qui l'on délivrera la carte de pisciculteur sympathisant ; les conditions qu'il doit remplir pour acquérir cette carte. Le groupe de mots (pisciculteur sympathisant) doit laisser comprendre que l'on appartient à la filière piscicole et qu'on est détenteur de la carte de membre.

Engagements : il faut entendre à travers ce mot, les lois qui régissent la filière. Les attitudes que doit avoir le membre pour favoriser l'essor, le développement, la promotion de la pisciculture.

Cette phrase introductive a résumé toute la charte. Sa compréhension facilitera la compréhension de toute la charte.

QUI PEUT ETRE PISCICULTEUR SYMPATHISANT ?

Le pisciculteur sympathisant doit d'abord être **pisciculteur** c'est à dire, disposer d'un ou de plusieurs étangs ou

Pisciculteur ; le pisciculteur c'est celui qui élève du poisson. Il maîtrise les poissons qu'il élève et l'eau dans laquelle il les élève. Il est le propriétaire des poissons qu'il élève c'est à dire qu'il peut les prendre ou les remettre quant il le souhaite. A ne pas confondre avec le trouculteur qui est celui qui ne maîtrise pas ses poissons ni son eau.

barrages **bien faits**, dans lesquels il **produit régulièrement des poissons**(tilapia + hemichromis, ...) accessible aux populations environnantes.

Bien fait : le mot bien fait veut dire aménagements vidangeants, avec les profondeurs minimales respectées et les digues étanches qui ne favorisent pas les infiltrations.

Ce pisciculteur doit être producteur de poisson marchand dont le prix serait abordable à la bourse du paysan.

NB : l'aménagiste et le tâcheron en activité peuvent être pisciculteur sympathisant.

Cette phrase est très importante car elle dit que l'aménagiste et le tâcheron ne sont pas systématiquement pisciculteur sympathisant. Ils doivent d'abord fait la demande qui peut être accepter ou refuser. Mais avant tout, ils doivent être de bonne moralité dans l'exercice de leur fonction.

A QUOI S'ENGAGE LE PISCICULTEUR SYMPATHISANT ?

1. Il s'engage à **diffuser la pisciculture de qualité**, à favoriser **les échange et la communication** entre les acteurs du développement de la pisciculture.

Ici il faut voir l'ouverture aux nouveaux et l'information vraie.

2. Il s'engage à développer l'activité de façon **durable** autour de lui en **encourageant l'entraide** et en faisant attention à ne pas tromper les candidats.

Le 2^e engagement de la charte explique que la pisciculture peut nourrir son homme à condition d'être nombreux et de favoriser l'entraide, des échanges, de faire des services moins chers.

3. Il s'engage à **augmenter la production** et à **tenir ses engagements** avec les autres acteurs.

Ici, il faut voir la formation de groupe et le respect des lois au sein du dit groupe. Il faut relever les chiffres de production.

4. Il s'engage à **s'organiser** avec ceux qui partagent cet objectif dont l'APDRA-CI et à **accepter les règles communes**. Il doit se sentir concerner par la question du développement de la pisciculture (la RD, les formations...).

Le 4^e engagement insiste sur la recherche de l'amélioration en travaillant avec les structures de développement et aussi avec les maisons de recherche.

5. Il s'engage à **coopérer au développement de la pisciculture** au niveau des paysans en Afrique tropicale humide.

La dernière partie parle d'une pisciculture internationale c'est à dire une pisciculture qui a besoin des autres pour son développement et aussi une pisciculture qui peut aider les autres à se développer. D'où favoriser des échanges avec les autres pays faisant la pisciculture.

Les organisations regroupant des pisciculteurs signataires de cette charte devront prendre les mesures nécessaires (voir des sanctions) pour la faire respecter au niveau de leurs membres.

ADEBOUNNI Rassak

**VOUS VOULEZ DIRE QUELQUE
CHOSE AUX PISCICULTEURS ?**

**ENVOYEZ VOS ARTICLES A
L'APDRA-CI, ILS PARAITRONT
DANS LE PROCHAIN JOURNAL**

Aménagistes, tâcherons de demain

Aujourd'hui l'APDRA-CI a formé 22 (vingt deux) aménagistes. La plupart des candidats sont partis de leurs différentes zones avec l'idée de se faire de l'argent avec la nouvelle fonction. Cette idée s'est vue renforcé du fait du niveau d'étude requis pour la formation. A la formation, l'APDRA-CI a fait l'effort de leur faire comprendre l'éthique de la fonction d'aménagiste : Etre des relais de l'aménagement dans sa propre zone ; des personnes ressources qui rendront service aux autres. L'APDRA-CI a-t-elle réussi sa mission ?

Sur le terrain les réalités sont différentes des attentes. Cela commence d'abord par la demande de l'attestation qui est sans suite favorable. Alors tentative de regroupement de la part des aménagistes. L'APDRA-CI n'apportera pas son appui à l'idée de regroupement. C'est le début des conflits entre aménagistes et APDRA-CI. Nous allons assister à des séries de découragements.

Moi l'auteur de l'article, je ne fais que des constats pour attirer l'attention des uns et des autres sur le problème.

Sur le terrain, par rapport au travail effectué, l'aménagiste touche deux fois moins que le monteur de filet et peut être vingt fois moins que le tâcheron. Pas de possibilité pour un aménagiste de devenir du jour au lendemain un monteur de filet ; alors qu'entre aménagiste et tâcheron, il suffit de prendre la daba et laissé tomber la lunette topographique. C'est pourquoi on constate la conversion de l'aménagiste en tâcheron. Beaucoup de nos aménagistes, pour avoir assez d'argent deviennent tâcherons ; c'est les cas d'Alexis et de Thuo (qui lui a abandonné pour devenir manoeuvre sur une ferme à Divo). Lorsqu'ils ont l'amour pour la fonction et ne peuvent pas tout laisser tomber, ils sont obligés de sortir de leur zone pour faire des travaux plus chers. Pour ceux que nous connaissons c'est le cas de Neantien Edouard à Sinfra. Lorsqu'un aménagiste sort de sa zone et/ou devient tâcheron, il peut se faire se voir réprimander par l'APDRA-CI.

Alors commence le découragement et l'abandon. Pour le cas des abandons il faut faire la part des choses : il existe des abandons

depuis la formation. Soit pendant la formation c'est le cas de Gaston de Zaguitta et de Antonio de Proгри ; soit à la fin de la formation c'est le cas de Tidiane de Behibrokro (Gnatroa) et de Julien à Proгри.

Aujourd'hui on constate qu'il existe des aménagistes qui n'ont jamais exercé parce qu'ils se sentent incapables ou parce que le projet n'a pas réussi à ouvrir leur zone : c'est les cas de Lasso de Bientokro et de Thomas de keremagne (Saioua). Une chose est sûre, des vingt deux (22) aménagistes formés il ne reste que sept (7) qui travaillent aussi avec le désir de partir pour certains. Alors il est temps de créer les relations de confiance, de compréhension et d'entraide.

Mais comment ? Réflexion !

Il faut créer une table ronde pour réfléchir ensemble : aménagistes, tâcheron, pisciculteurs et APDRA-CI.

A propos des aménagistes et de l'aménagement.

Quand on fait des erreurs, il faut le reconnaître. Je n'ai pas peur de dire que les aménagistes, surtout les premiers, ont été d'une part mal formés et, d'autre part, qu'on leur a confié un rôle qu'ils ne pouvaient pas tenir.

L'APDRA-CI travaille d'abord pour les pisciculteurs et aujourd'hui, il n'y a pas 22 aménagistes mais il n'y a que ceux qui continuent de rendre des services aux pisciculteurs et ceux-là se comptent sur les doigts d'une main. Je ne vois pas pourquoi on s'intéresserait à des aménagistes dont on n'a plus aucune nouvelle. Si l'APDRA-CI a fait une erreur en formant des gens qui ne correspondaient pas aux besoins des pisciculteurs, c'est un problème de l'APDRA-CI, il ne faut pas embêter les pisciculteurs avec ce problème d'aménagistes fantômes.

Continuons à avancer, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut qu'il y ait un service d'aménagement aux niveaux de chaque groupe de pisciculteurs afin que les constructions puissent se continuer dans de bonnes conditions lorsque les projets ont des problèmes. Cela signifie aussi que chaque groupe devra pouvoir accéder à une lunette

Il faut faire des promesses que nous allons tenir.

Il faut respecter les paroles des uns et des autres.

Une idée me vient en tête : Pourquoi ne pas faire participer les aménagistes au test de recrutement des nouveaux animateurs du projet AFD ?

Est-ce qu'il n'existerait pas une possibilité de contractualisation entre le pisciculteur, le tâcheron et l'aménagiste pour que l'aménagiste ait un pourcentage sur l'argent du tâcheron pour le suivi de la construction jusqu'aux premiers poissons ?

NB : Cet article n'est dirigé contre personne. Que tous ceux qui se sont vus nommés m'en excusent ! Mon intention n'est rien d'autre que d'apporter une solution au problème des aménagistes.

ADEBOUNNI Rassak

topographique ce qui n'est pas résolu partout à ce jour.

La grosse erreur que nous avons faite au PPCO puis à l'APDRA-CI, c'est qu'on a voulu se décharger de tous les problèmes du développement de la pisciculture sur la tête des aménagistes. Ils devaient sensibiliser les candidats, faire le repérage de site, faire le piquetage, faire le suivi de construction, arbitrer les litiges avec les tâcherons, donner même les premiers enseignements à propos des poissons, animer les groupes de pisciculteurs,...C'était beaucoup trop. C'est pour cela que de nombreux aménagistes ont été découragés et ils ont eu raison, ils ne pouvaient pas faire tous ces travaux...

Maintenant, pour voir ce que nous allons faire à l'avenir il faut travailler et réfléchir sur les solutions qui marchent et éviter d'imaginer des solutions qui ne marcheront jamais. On a déjà du mal à réunir le CC, comment réunir les aménagistes avec les tâcherons...

Sur les zones où il y a des constructions, on constate les choses suivantes.

1 – Ce sont le plus souvent les voisins ou les pisciculteurs les plus expérimentés du groupe qui effectuent gratuitement (dans le

cadre de rapports de bon voisinage) des visites sur le site des nouveaux candidats.

- 2- Que les nouveaux pisciculteurs ne sont pas prêts à payer davantage que ce qui leur est demandé pour une prospection ; parfois, cependant, ça leur serait indifférent de payer un service de suivi de construction qui serait englobé dans le prix du contrat des tâcherons. Notons aussi que certains pisciculteurs trouvent déjà le prix trop cher par rapport au services rendus et qu'ils n'y ont pas recours.
- 3- Que le suivi de chantier est fait dans l'immense majorité des cas par des pisciculteurs expérimentés et très rarement par des aménagistes.
- 4- Que pour les évolutions futures du chantier l'aménagiste n'est généralement pas consulté,
- 5- Enfin, les aménagistes ne sont pas impliqués dans la réflexion sur l'eau et dans l'amélioration du dimensionnement et de la conception des trop-pleins.

Que faire ? S'entêter à vouloir que les aménagistes fassent des choses qu'ils ne feront jamais, sachant que la profession ne pourra pas les payer ?

A travers cet état des lieux, nous pensons voir que nous avons fait une autre erreur, nous n'avons pas assez pris la peine de former parmi les pisciculteurs expérimentés, ceux qui en sont capables. Par exemple, le suivi de chantier n'est pas aussi compliqué que ça. Beaucoup de gens sont capables de voir si un moine se vide normalement ou si une pente de digue est bien faite. On n'a pas forcément besoin de déplacer un aménagiste avec une lunette pour de tels contrôles.

Avec l'APDRA-CI, à Dimbokro, et avec le Projet de Guinée, l'APDRA-F essaye de mettre une nouvelle approche qui vise à responsabiliser beaucoup plus les pisciculteurs. Nous pensons que la plupart des pisciculteurs peuvent être formés sur les étapes essentielles de la conception et du suivi de construction. On pourrait évoluer vers une nouvelle forme de travail, les aménagistes seraient d'abord des opérateurs de la lunette, des mesureurs ; les pisciculteurs leur commanderaient de prendre des mesures ou de mettre des piquets.

Dans un futur que nous espérons proche, nous souhaitons former beaucoup mieux les pisciculteurs à la conception de

l'aménagement, les aménagistes y seraient bien sûr invités.

On souhaiterait donc mettre en œuvre une démarche de ce genre.

Première étape : le nouveau candidat ou le pisciculteur qui souhaite agrandir sa pisciculture s'adresse à ses voisins et au groupe de pisciculteurs, il y a discussions et ils retiennent les sites qui semblent favorables.

A cette étape, l'aménagiste vient mesurer le dénivelé total des terrains ainsi que les sections de la vallée où il pourrait être intéressant de poser un barrage. Quand il a fini ses mesures, il remet ses chiffres aux pisciculteurs et à ceux qui l'aident. Les pisciculteurs, si possible avec l'aménagiste, discutent alors de l'utilisation qu'ils vont faire du dénivelé et de la surface (ceci nécessite aussi une nouvelle formation des pisciculteurs expérimentés). Enfin, le choix de l'emplacement du premier barrage avec les étangs de service est décidé.

Deuxième étape : l'aménagiste vient faire un relevé topographique de l'emplacement du barrage. Suite à cela, il remet son travail au groupe de pisciculteurs qui accompagnent le candidat : ces derniers, avec l'aménagiste si possible, décident de comment mettre la digue aval et les différents étangs de service, où sera le trop-plein et le canal de contournement, comment on pourra faire évoluer le chantier, etc...

Troisième étape : ensuite l'aménagiste vient poser les piquets selon les décisions qui ont été prises.

On voit que l'aménagiste aura donc trois ou quatre fois à travailler sur un site, par contre le site sera entre de bonnes mains pour évoluer correctement à condition, encore une fois que les pisciculteurs soient davantage formés en matière d'aménagement. Un avantage aussi c'est que le plus dur n'est pas de mesurer des niveaux à la lunette mais de savoir comment on va faire les étangs ; si l'aménagiste s'en va, les pisciculteurs volontaires resteront sur place. Il devrait aussi être plus facile et plus rapide de former des gens qu'à la seule utilisation de la lunette (s'ils veulent se former à la conception tant mieux !).

Je ne voudrai surtout pas que ces deux pages découragent les aménagistes mais je ne voudrai pas non plus promettre des choses qui ne sont pas possibles. L'argent des lunettes ne rentre presque pas et pour le moment la profession n'a pas de moyens de payer davantage les aménagistes. Dans la situation difficile que nous traversons, les pisciculteurs

savent bien ce qu'ils ont gagné. C'est sur eux que l'APDRA-CI doit continuer de s'appuyer de manière privilégiée.

Ceci est un essai, et nous restons à l'écoute de tout ceux qui veulent se manifester sur le sujet.

Marc OSWALD

Nos partenaires

L'Agence Française de Développement (AFD) suspend son aide.

Le grand projet qui devait être financé par l'AFD, et qui a été signé lors de la venue de l'Ambassadeur de France à Luénooufla en juin 2000, ne démarrera pas tout de suite. C'est ce qu'a fait comprendre l'AFD à l'APDRA-CI. Pourquoi ? Cela n'a rien à voir avec la pisciculture ou les pisciculteurs ou encore avec l'APDRA-CI. Non, c'est tout simplement parce que l'Etat de Côte d'Ivoire n'arrive pas à rembourser l'argent qu'il doit déjà à l'AFD. Donc l'AFD ne veut plus lui en prêter d'autre.

Cependant, ce n'est pas gâté, dès que cela ira mieux en Côte d'Ivoire, le projet pourra démarrer... si Dieu le veut !

N'oubliez pas de renouveler vos

COTISATIONS 2002.

Ce sera pour vous l'occasion de dire que vous vous engagez à respecter la

CHARTRE DU PISCICULTEUR

SYMPATHISANT.

La coopération française, la région Centre et le CCFD continue de soutenir l'APDRA-CI.

La région Centre de la France et le CCFD continue de soutenir l'APDRA-CI et le projet de développement de la pisciculture. Cette année la coopération française à donner 20 millions, la région Centre à donner 10 millions à l'APDRA-CI et le CCFD à donner 8 millions.

Cet argent a servi à construire la station expérimentale de Daloa et à faire les recherches sur la reproduction de la carpe chinoise. Ca a servi aussi à payer les salariés de l'APDRA-CI, à faire fonctionner les véhicules pour aller en brousse, ou se déplacer à Abidjan pour suivre les nombreuses négociations entre l'administration et l'APDRA-CI. Ca a servi aussi à payer le téléphone, le loyer ... et à faire les réunions de CC, les journaux et les calendriers.

Cependant cela n'a pas suffi pour assurer assez de formation aux pisciculteurs, ou pour bien continuer à suivre les groupes.

Espérons que pour 2002, ces 3 bailleurs de fonds vont continuer à soutenir l'APDRA-CI, et augmenter leur aide pour que celle-ci puisse être plus efficace auprès des pisciculteurs.

Conseil Consultatif

PROCES VERBAL DU CC DU 19/10/2001

ETAIENT PRESENTS :

Adébounni RASSAK (acp APDRA-CI)
Marc OSWALD (apdra-f)
Coulibaly DRAMANE (APDRA-CI)
Babo RAPHAEL (CC Gueyo)
Diabagaté MOUSTAPHA (CC Sinfra)
Belly ERNEST (CC Gonaté)
Coulibaly MAMADOU (CC Sinfra Lamedougou)
Koné KASSOUM (CC Luenoufla)
Forgo YAYA (CC Gnatroa Bientokro)
Zagbayou BRICE (pisciculteur Gagnoa)
Ouattara MARIAM (APDRA-CI)
Bragui STEPHANIE(AFVP/APDRA-CI)
Mangara MOUSSA(APDRA-CI)
Moussa SYLLA(délégation Guinée)
Aboubacar DEM(délégation Guinée)
Sidiki KEITA(délégation Guinée)
Hité Sigui(CC Méagui)

ABSENTS :

Koné DRISSA(cc Sinfra Senoufo)
Sodra BEME (CC Okrouyo)
Ouattara HAMIDOU(CC Daloa)
Djè Loukou HILAIRE (CC Djèkro)
Diarrassouba DOUSSONGO (CC Zédi)

ORDRE DU JOUR :

1. Problèmes d'alevins cc et suivi des pisciculteurs.
2. Président du CA de l'APDRA-CI.
3. Voyage d'échange.
4. Formations.
5. Charte des pisciculteurs.
6. Lunette topographique.
7. CR mission sur la profession.
8. Situation de l'APDRA-CI.
9. Recensement agricole.
10. Expérience de Mamadou
11. Vente des alevins de cc.

L'ouverture officielle des travaux a été donnée par COULIBALY DRAMANE après les salutations d'usages et la présentation de la délégation guinéenne. La délégation était composée du Directeur national de l'aquaculture continentale et de la pêche, du Directeur adjoint et du Coordonnateur régional de la Guinée forestière.

Alevins de carpe chinoise :

Il y a environ 6000 alevins de carpe chinoise qui sont en prégrossissement à la station de Gagnoa et 350 de 12 g qui sont à vendre. L'alevin coûte 100 Frs cfa et un pisciculteur ne peut pas prendre plus que 30.

Expérience de Mamadou :

Ici le pisciculteur MAMADOU de Lamedougou nous raconte son aventure et donne des conseils pour éviter de tels problèmes.

Il dit qu'après une forte pluie, l'eau est montée dans son barrage et ne passait plus par le moine. La digue intermédiaire est cassée et l'eau continuait de monter. Il ne savait pas quoi faire. Il a pris un long bois qu'il a mis dans le moine et a commencé à le tourner. Après un moment l'eau a commencé par sortir par les buses. Il a conclu que c'étaient les buses qui avaient été bouchées par la terre qui a servi à fermer le moine.

Comme conseil, il demande de faire très attention au moment de la fermeture du moine et d'éviter que la terre ne tombe dans le moine.

Merci MAMADOU pour l'expérience que tu viens de partager avec nous et nous demandons aux autres pisciculteurs d'en faire autant. Toutes les expériences sont la bienvenue.

Lunette topographique :

Les pisciculteurs de la région Centre de la France ont fait don d'une lunette topographique aux pisciculteurs sympathisants de l'APDRA-CI.

Les pisciculteurs de la Côte d'Ivoire ont salué l'initiative de leurs homologues de la France. Par la voix de messieurs BELLY Ernest (Conseiller Consultatif de Gonaté) et BABO Raphaël (Président du CA de l'APDRA-CI et Conseiller Consultatif de Gueyo), les pisciculteurs de l'APDRA-CI ont remercié très chaleureusement les pisciculteurs donateurs et ont promis d'en faire une bonne utilisation par le Conseil Consultatif (CC).

L'occasion était donnée à l'APDRA-CI de parler de ses lunettes confiées au CC et qui se trouvent dans les zones. L'évaluation de l'utilisation de ses lunettes est faite par les entrées qu'elles génèrent à la caisse du CC. Depuis janvier 2001, l'APDRA-CI a constaté qu'il n'y a pas d'entrée d'argent donc pas de piquetage. Si la lunette ne sert pas dans les zones, il faut nous la rendre pour l'affecter à d'autres zones où elle rendra service.

Les pisciculteurs ont redemandé les lunettes et ont promis d'être plus vigilants dans sa gestion.

Situation actuelle de l'APDRA-CI :

La situation actuelle de l'APDRA-CI est très difficile. Il n'y a plus de liquidité dans les caisses et le Projet de Développement de la Pisciculture Artisanale tarde à démarrer. L'administration ivoirienne veut bien comprendre comment ce projet va fonctionner d'abord, avant de donner son accord.

La difficile situation de l'APDRA-CI l'amène à vouloir produire du poisson dans ses étangs (stations) pour vendre et ainsi payer le salaire de quelques employés. Les pisciculteurs n'ont pas trouvé d'inconvénient à cela à condition que la situation ne soit pas durable. Ils demandent surtout l'indulgence des pisciculteurs de Daloa.

Recensement agricole :

Ce point a permis de comprendre que le recensement agricole n'est pas une mauvaise chose. Au contraire, elle permettra d'orienter la politique de développement du pays en sachant à quel secteur d'activité affecter les ressources. C'est une bonne chose de se faire recenser. L'APDRA-CI cautionne le recensement national des agriculteurs : c'est une manière de connaître la pisciculture.

Formations :

D'ici la fin de l'année, il doit se dérouler 40 jours de formation dans les zones. La durée sera de 2 à 3 jours. Une équipe d'au plus 2 personnes se rendra dans les zones pour faire les formations. Cette équipe sera prise en charge par les pisciculteurs.

Pour les zones voulant la formation sur la reproduction, elles doivent se munir d'une vingtaine de silures dont 10 mâles et 10 femelles. Les poissons seront stockés dans un étang facile à pêcher. Les demandes de formation doivent être faites à l'APDRA-CI.

Ce point a été abordé en même temps que le problème d'alevins. Dans les formations nous parlerons de la production des alevins.

Président du CA de l'APDRA-CI :

Cette question a été posée par MOUSTAPHA. Il voulait dénoncer la manière dont l'APDRA-CI a procédé pour choisir son président du conseil d'administration en la personne de BABO Raphaël.

Le coordonateur de l'APDRA-CI a expliqué en disant que Raphaël n'est pas arrivé à ce poste en tant que CC. Il est certes CC mais, il est arrivé au CA comme un membre ordinaire. C'est après la démission de l'ancien président(Koffi Camille) qu'il a postulé à ce poste.

Voyage d'échange :

COULIBALY DRAMANE a reçu une lettre du pisciculteur ZAGBAYOU Brice lui demandant sa prime du voyage d'échange en France(100 000frs cfa soit 10 000frs/jour pour 10 jours) et une commission sur les fonds de l'APDRA-CI qu'il dit avoir négocié.

Le problème a été débattu. Les différents AMBASSADEURS ont été entendus. YAYA FORGO dit avoir reçu son argent en France tandis que MOUSTAPHA et BABO Raphaël en ont reçu les leurs en Côte d'Ivoire des mains de FLE EDWIGE. Alors, pourquoi Brice et Lamoussa n'ont-ils pas reçu les leurs ?

Les pisciculteurs surpris du problème de la commission, ont demandé à Brice de laisser tomber l'affaire et de chercher plutôt à revendiquer la prime qui est pour eux très légitime. Le problème de prime devait être posé à la réunion du CA(du 20/10/01) de l'APDRA-CI. Notre souhait à tous est que Brice et Lamoussa aient gain de cause pour la prime de voyage.

CR de mission sur la profession :

Les dernières missions de la profession se sont déroulées dans les zones de Méagui et de Sinfra ville. Au niveau de Méagui les enquêtes se sont bien déroulées. L'enquêteur a enquêté 10 pisciculteurs. A Sinfra c'est tout le contraire, il n'a fait que 3 pisciculteurs. Il doit y retourner pour continuer.

L'enquêteur demande de l'aider dans sa tâche en lui facilitant le travail.

La charte des pisciculteurs sympathisants :

La charte des pisciculteurs sympathisants dit qui peut être pisciculteur sympathisant, rappelle ses engagements dans l'exercice de son activité et de la promotion de la pisciculture. Elle a été validée par les membres du Conseil Consultatif le 19/10/2001 à Gagnoa.

QUI PEUT ETRE PISCICULTEUR SYMPATHISANT ?

Le pisciculteur sympathisant doit d'abord être pisciculteur c'est à dire, disposer d'un ou de plusieurs étangs ou barrages bien faits, dans lesquels il produit régulièrement des poissons (tilapia + hemichromis, ...) accessibles aux populations environnantes.

NB : l'aménagiste et le tâcheron en activité peuvent être pisciculteur sympathisant.

A QUOI S'ENGAGE LE PISCICULTEUR SYMPATHISANT ?

1. Il s'engage à diffuser la pisciculture de qualité, à favoriser les échanges et la communication entre les acteurs du développement de la pisciculture.
2. Il s'engage à développer l'activité de façon durable autour de lui en encourageant l'entraide et en faisant attention à ne pas tromper les candidats.
3. Il s'engage à augmenter la production et à tenir ses engagements avec les autres acteurs.
4. Il s'engage à s'organiser avec ceux qui partagent cet objectif dont l'APDRA-CI et à accepter les règles communes. Il doit se sentir concerner par la question du développement de la pisciculture (la RD, les formations...).
5. Il s'engage à coopérer au développement de la pisciculture au niveau des paysans en Afrique tropicale humide.

Les organisations regroupant des pisciculteurs signataires de cette charte devront prendre les mesures nécessaires (voir des sanctions) pour la faire respecter au niveau de leurs membres.

Prochain Rendez-Vous en Juin 2002

Bon Courage

*N'hésitez pas à nous
envoyer vos
articles
La Rédaction*